



QU'AVONS-NOUS FAIT DE NOTRE HUMANITÉ ?



Vie Fédérale : p. 2
Rencontre entre militants et candidats aux sénatoriales
Edito : p. 3
L'enseignement remis en cause : p. 3
Centres de Rétention Administrative
Qu'avons-nous fait de notre humanité ? : p. 4 à 7
Vu et entendu : p. 8 et 9
Nos collectivités :
Loi de Modernisation Economique : p. 8
Le monde autour de nous :
Adoption de la directive de la honte : p. 9
La vie des sections :
La section de Vern-sur-Seiche : p. 10

La Loi de Modernisation Economique





«Nous avons le devoir de participer»

Rencontre entre militants et candidats aux élections sénatoriales

Après les passions soulevées par la présentation de la liste en Conseil Fédéral, on aurait pu s'attendre à ce que davantage de militants viennent rencontrer les candidats, notamment Virginie Klès et Annie Pivette, non encartées PS. C'est une soixantaine de militants sagement attentifs qui ont écouté la longue intervention des candidats avant de poser quelques questions.

Après une présentation de chacun des candidats, Edmond Hervé a repris la parole pour exposer les cinq thèmes qui constitueront l'armature du projet. De nouvelles relations Etat/collectivités territoriales/élus, la sécurité économique, le développement durable, la solidarité sociale et la politique européenne seront déclinés lors de la campagne. Autre point d'importance, sur la méthode cette fois : le Sénat est la chambre des territoires. Contrairement aux actuels représentants de l'Ille-et-Vilaine, nos candidats s'engagent à être en lien avec les élus locaux.

Précisément, il a été question du rôle que peuvent jouer les militants dans cette campagne. Les candidats se sont relayés pour es-

quisser les points importants. Tout d'abord, aider à la construction du projet, qui sera finalisé vers le 20 août. Mais également faire remonter les informations sur les problèmes spécifiques de chaque commune : ceux-ci serviront de «points d'entrée» pour les réunions de septembre. C'est grâce à ces informations que les candidats pourront retenir l'attention des électeurs. Les échanges militants-grands électeurs ont également été évoqués. «Vous croisez de grands électeurs chaque jour, en faisant les courses...», il faudra en profiter pour leur parler de cette élection et du projet de la liste socialiste. A un militant qui déplore que tous les grands électeurs n'aient pas été conviés aux réunions de la première quinzaine de juillet, Edmond Hervé a répondu que tous n'étaient pas connus lors de l'envoi des invitations. «Faites-nous des propositions de réunion, au niveau qui vous semble le plus adapté», a-t-il demandé. Le calendrier des réunions de rentrée doit être établi fin juillet.



EDMOND HERVÉ

«Pour des raisons politiques issues du libéralisme, il n'y a plus d'Etat au niveau local. Le préfet est réduit au champ de la sécurité des biens et de la pénalisation des personnes. Il nous faut retrouver cet Etat, un Etat présent, fort et actif».

VIRGINIE KLÈS

Maire de Châteaubourg

«J'ai retrouvé des valeurs qui sont les miennes, un projet politique qui aurait pu être le mien». «En France, on est les champions du sparadrap. On met des sparadraps sur les hémorragies, mais on oublie de mettre des garrots». «Si je peux apporter quelque chose, je me dois de le faire».



JACKY LE MENN

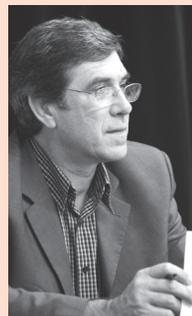
Vice-Président du Conseil Général

«J'ai plus de combats perdus que de combats gagnés, mais l'échec enseigne beaucoup de choses». «Je ne suis pas pour idéaliser les bilans, mais il y a tout de même un bilan de gauche à faire valoir sur ce département».

ANNE PATAULT

Conseillère municipale de Renac

«Il y a quelque chose à faire, là, maintenant, pour faire bouger le Sénat».



ALAIN YVERGNIAUX

Conseiller Régional de Bretagne

«Ce ne sera peut-être pas cette fois-ci, mais la gauche est en mesure de renverser la vapeur au Sénat. Notre démocratie en a bien besoin».

ANNIE PIVETTE

Maire d'Ercé-près-Liffré

«Je suis dans ma famille politique, ce soir» «Quatre sénateurs de droite en Ille-et-Vilaine, ce n'est pas à l'image de la population».



L'ENSEIGNEMENT REMIS EN CAUSE

Au cours des mois d'avril – mai 2008, le mouvement lycéen a dénoncé l'actuelle casse de l'éducation menée par la droite. Les jeunes socialistes se sont associés à ces actions et ont été très présents sur le terrain, que ce soit pour informer ou manifester.

Principale revendication, le maintien des postes dans l'Education Nationale. À la rentrée, ce sont 11 200 postes qui vont être supprimés, d'ici à 2012 plus de 80 000. Il est grand temps de réagir ! C'est la qualité même de l'enseignement qui est remise en cause. L'objectif du gouvernement : la réduction des coûts dans les services publics et plus particulièrement dans l'Education Nationale, seul moyen semble-t-il de compenser une gestion hasardeuse des finances publiques (cf. le paquet fiscal). Le nôtre : garantir À TOUS les moyens de s'épanouir et d'apprendre dans les écoles de la République : ce qui n'est malheureusement pas le cas aujourd'hui et le sera encore moins demain. Car à ces suppressions de postes qui vont entraîner une surcharge des classes (pourtant déjà importante, le nombre d'enseignants par élève étant en France l'un des plus faibles d'Europe), s'ajoute une menace réelle sur les options artistiques et linguistiques, prouvant une fois de plus la vision purement utilitariste de la droite. Et c'est sans compter les attaques portées contre la carte scolaire.

Ne se contentant pas de dénoncer, le MJS 35, conscient des nécessités de réformes dans l'Education Nationale, propose. Au cours d'une Assemblée Générale Fédérale consacrée au sujet, plusieurs points ont ainsi été retenus. Au-delà du maintien des postes, il nous semble nécessaire d'offrir plus de moyens pour enseigner qu'ils soient humains ou financiers notamment en ce qui concerne les questions d'orientation, afin de permettre un suivi personnalisé tout au long de la scolarité, ou celles du soutien individualisé. L'importance des langues et le retard pris par la France dans ce domaine ont également été soulignés. Les laboratoires de langues, actuellement, sont trop peu nombreux et vétustes. Il faut, encore une fois, se donner les moyens de ses ambitions. L'école de demain, c'est avant tout la France d'après-demain. Agissons donc aujourd'hui pour garantir notre droit à l'avenir. Les militants du MJS 35 espèrent une reprise de la mobilisation dès la rentrée prochaine et une union des forces entre parents d'élèves, enseignants et lycéens.



Le MJS lors de la manifestation pour la défense des retraites

Edito



Par
**Frédéric
BOURCIER,**
Premier
Secrétaire Fédéral

Sénatoriales

Les socialistes sont légitimement fiers d'appeler à voter pour la liste de rassemblement « pour une République moderne et solidaire » lors des élections sénatoriales du 21 septembre prochain. Cette liste cumule en effet plusieurs atouts pour mobiliser les grands électeurs de notre département.

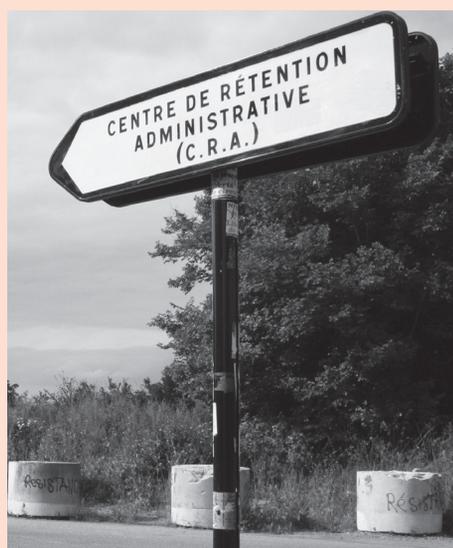
Elle est composée de femmes et d'hommes rassemblés autour de valeurs claires et revendiquées. Nos candidates et candidats occupent ou ont occupé des fonctions d'élus à divers niveaux, dans diverses collectivités. Cette diversité dans les expériences constitue un gage de représentativité. S'ajoute à cet élément un ancrage territorial fort puisque six des sept circonscriptions sont représentées. Enfin, nos candidats ont toujours fait montre de leur disponibilité et de leur implication dans l'exercice de leurs mandats dans les mairies, au Conseil Régional ou au Conseil Général.

Ces candidats expérimentés sauront se rendre disponibles auprès des élus de ce département, durant la campagne électorale bien sûr, mais aussi pendant leur mandat parlementaire. C'est d'autant plus nécessaire dans une période où le gouvernement méprise les collectivités territoriales. Nos futurs élus auront un rôle d'information législative et devront écouter pour évaluer les conséquences de la politique gouvernementale dans nos territoires.

Notre liste, conduite par Edmond Hervé, travaille à une plate forme fidèle aux engagements du Parti Socialiste. Ce sera la base d'un contrat que nos candidats veulent passer avec les grands électeurs de ce département et, plus largement avec les élus et l'ensemble de nos concitoyens.

Expérience, représentativité, disponibilité, clarté dans les engagements : autant d'atouts pour faire le meilleur score possible le 21 septembre et pour bien travailler dans les six années qui suivront.

Frédéric Bourcier
Premier Secrétaire Fédéral



La rétention administrative date de 1980 (lois Bonnet et Peyrefitte). La durée maximum de la rétention est alors de 7 jours ; elle passe à 10 en 1993, à 12 en 1998, puis à 32 en novembre 2003. Le président Sarkozy souhaite pouvoir l'allonger. Le Parlement européen vient de la fixer à 6 mois, prolongeable jusqu'à 18.

Les premiers centres de rétention sont créés en 1984. On en compte 22 aujourd'hui, de 40 à 100 places. En 2007, ils ont accueilli plus de 35 000 personnes, sans compter près de 250 enfants – les enfants ne peuvent être retenus, ils ne sont donc pas comptabilisés, mais leur placement en centre avec leurs parents sans-papier est une pratique de plus en plus fréquente. Conformément à un décret interministériel de 2005, tous les nouveaux centres devront comporter une zone famille.

La CIMADE est le seul organisme habilité à entrer dans les centres pour aider les retenus, notamment à exercer leurs droits. Ce que l'on sait moins, c'est que tout citoyen, s'il a le nom d'un retenu, peut lui rendre visite dans un parloir. C'est l'une des activités des collectifs de soutien aux sans-papiers qui pratiquent régulièrement le «parloir sauvage» ou appellent l'un des téléphones publics des centres de rétention pour communiquer avec les retenus.



QU'AVONS-NOUS FAIT DE NOTRE HUMANITÉ ?

Si l'on peut penser que notre pays ne peut accueillir tous les immigrés qui souhaiteraient y vivre, en revanche rien ne justifie que la France traite indignement ceux qu'elle souhaite renvoyer dans leur pays d'origine.

Souvent la dernière étape avant l'expulsion, les Centres de Rétention Administrative sont très beaux sur le papier. Cependant, tout y semble fait pour réduire l'humanité.

LE CENTRE DE RÉTENTION DE RENNES SAINT-JACQUES

Il a ouvert en août 2007, au milieu d'une polémique inopportune contre la mairie socialiste de la ville. Car c'est l'Etat, par l'action du préfet, qui accorde le permis de construire de ces lieux fermés et contrôlés par la Police aux frontières, la police ou la gendarmerie.

A Saint-Jacques, la gendarmerie officie dans ce centre situé dans une zone isolée en bordure de terrain militaire et à proximité de l'aéroport. Sa capacité est de 60 personnes, plus une «zone famille» qui comporte deux chambres spécifiques (12 places) et une aire de jeu pour enfants.

Ce n'est pas le pire des centres : il est desservi par les transports en commun. Il est récent, mais sans cesse en réparation. Aucune porte n'a fonctionné correctement depuis l'ouverture. En outre, il est situé dans une zone régulièrement envahie par les mauvaises odeurs.

C'est le plus grand centre de l'ouest : Nantes ne compte que huit places, Rouen est très au nord. Le CRA de St Jacques reçoit des personnes interpellées entre Cherbourg au nord, Alençon et Châteauroux à l'est, et La Roche-sur-Yon au sud.



La CIMADE

Le Comité Inter-Mouvements Auprès Des Evacués a été créé en 1939 pour venir en aide, notamment, aux populations évacuées d'Alsace et de Lorraine. Par la suite, la CIMADE a apporté son aide aux Juifs et aux opposants internés dans les camps nazis. Dans les années 70, la Cimade s'est de plus en plus impliquée en réaction aux projets de loi réduisant les droits des immigrés.

Lorsque les centres de rétention ont été créés au début des années 80, il a été prévu qu'une association puisse intervenir, et cette responsabilité a été proposée à la CIMADE. Il s'agissait alors d'une intervention et d'un soutien social. Il y avait alors énormément de choses à obtenir et le combat s'est polarisé sur l'obtention de conditions matérielles de rétention qui soient dignes. Avec le temps, les normes se sont améliorées, et le combat s'est déplacé sur le plan juridique. Depuis une dizaine d'années la CIMADE assure donc un soutien exclusivement juridique. La France est le seul pays d'Europe à disposer d'un tel dispositif.

A Rennes, deux salariées de la CIMADE sont présentes au centre 5 jours par semaine. Maud Steuperaert et Mathilde Maglia travaillent avec un groupe d'avocats qui s'est organisé pour assister les retenus. La coopération est très efficace. Sur certaines situations, la CIMADE contacte aussi les collectifs de sans-papiers pour attirer leur attention.

Avec l'augmentation du nombre de centres de rétention – de 700 ou 800 places en 2003 à plus de 2000 en 2009, l'intervention dans les centres est devenue un marché triennal soumis à appel d'offres. La renégociation a lieu actuellement pour le prochain marché 2009-2012. Ce dispositif qui fait figure d'exception en Europe est mis à mal aujourd'hui.

En effet, il se trouve que la CIMADE, outre son rôle de soutien notamment juridique aux retenus, est l'œil de la société civile dans les CRA : c'est une de ses missions.



Elle contribue à médiatiser ce sujet, à rendre public ce à quoi elle assiste au quotidien en témoignant de ce qu'elle voit dans les centres, en publiant des rapports. L'actuel gouvernement n'apprécie guère cette vigilance, ajoutée à un taux d'échec de reconduite qu'il juge excessif. Il est donc question de faire intervenir une ou d'autres associations qui feraient le travail de soutien, sans vocation de défense juridique, et sans révéler à l'extérieur ce qui se passe à l'intérieur de ces lieux de privation de liberté. De même qu'il est question de simplifier la procédure de rétention (amendement Warsmann), ce qui va finalement aboutir à réduire les opportunités de garantie des droits des retenus.

Le parcours d'un retenu expliqué par Maud Steuperaert (CIMADE)

«Quand une personne arrive, ses droits en rétention lui sont notifiés dès l'accueil, dans une langue qu'elle est censée comprendre. En fonction de l'heure à laquelle elle arrive, nous la rencontrons immédiatement, sous réserve qu'elle le veuille. Tous ne tiennent

pas à nous rencontrer, mais la quasi totalité des retenus le demande. On lui explique quel est notre rôle, et on fait un point sur leur situation pour évaluer les actions qui peuvent être menées et les chances d'aboutir à quelque chose. Certains de ceux qui acceptent de nous rencontrer souhaitent quitter la France. On agit bien sûr conformément à leurs souhaits».

Dans les premières 48 heures

«Le rythme de la rétention est surtout très "speed" les premiers jours : dans les premières 48 heures le retenu doit rencontrer le juge des libertés et de la détention, il peut éventuellement faire un recours contre la décision de reconduite à la frontière prise par la préfecture. Mais ce recours doit être fait dans les 48 heures où la décision a été prise, ce qui laisse peu de temps pour préparer la défense, faire venir les documents, mobiliser l'entourage et trouver les avocats.

Si la personne est placée en rétention à la suite d'une arrestation alors que la décision de reconduite à la frontière a été prise avant, c'est trop tard.

Les personnes qui se voient refuser un titre de séjour ou un renouvellement de titre, ainsi que les déboutés du droit d'asile, reçoivent un avis d'obligation de quitter le



territoire français (OQTF). Ils sont libres et ont un mois pour déposer un recours contentieux. S'ils ne le font pas, c'est le juge qui détermine leur droit à rester en France ; s'ils ne le font pas, en cas d'arrestation après le mois de délai, ils sont directement reconduits à la frontière. Après, selon les cas, il y a d'autres actions en urgence, que l'on appelle des référés.

Bref, dans les premières 48 heures il nous faut déterminer dans quel cadre on se situe, si l'on peut encore aller voir le juge administratif, le juge des libertés et de la détention (JLD) qui va contrôler que les procédures ont bien été respectées depuis l'arrestation de la personne, en se fondant sur les PV établis par les autorités. La CIMADE n'a pas accès à ces PV qui font foi, quoi que la personne nous dise. Les avocats en revanche y ont accès et cherchent les irrégularités pour faire frapper la procédure de nullité.

Dans les 5 premiers jours

«Une éventuelle demande d'asile doit également être faite dans les 5 premiers jours. Ça ne concerne pas la majorité des retenus, mais c'est tout de même une proportion constante et importante. La principale difficulté, pour les demandeurs d'asile, c'est la traduction car ils ne sont généralement pas francophones. Les cinq jours sont donc utiles pour écrire un récit de vie, le faire traduire et se procurer les documents nécessaires au dossier.

Passée cette première petite semaine commence l'attente : il faut attendre que les jours passent, attendre de voir si la préfecture parvient à organiser le retour dans le pays d'origine. Si la personne a un passeport en cours de validité, la préfecture achète un billet d'avion et dans les trois jours le rapatriement est fait. Dans le cas contraire, il peut y avoir des espoirs de remise en liberté car la préfecture doit demander un laissez-passer au consulat et si celui-ci le refuse, la personne est libérée au bout des 32 jours de rétention.

En fait, quand tout est perdu devant le juge, le seul espoir pour quelqu'un qui ne veut vraiment pas retourner dans son pays, c'est le refus de laisser-passer par le consulat.

32 jours = 2 + 15 + 15

«Lors du premier passage en rétention, si le juge l'autorise, la personne est retenue 15 jours. Si au bout de ces 15 jours la préfecture n'a pas réussi à obtenir le laissez-passer, ce qui est rare, elle peut demander 15 jours de rétention supplémentaires. Mais la moyenne d'un éloignement se fait entre 10 et 12 jours. En 2003 la durée maximale de rétention a été relevée de 12 à 32 jours, mais ça ne sert pas forcément.

Maud Steuperaert
(CIMADE)



Trois questions à Marie-Anne Chapdelaine,

Adjointe au Maire de Rennes en charge de l'Égalité des Droits.

Le Parti Socialiste est-il sensible à la question des sans-papiers ?

Les sections socialistes se saisissent actuellement de la question des Droits de l'Homme, et particulièrement en rapport avec les immigrants et les sans-papiers. Celle de Château-giron a organisé une réunion publique sur les droits dans les centres de rétention ; plus de 80 personnes y ont assisté. Les élus d'Ille-et-Vilaine prennent position. Pour la première fois, le Groupe Socialiste à la mairie de Rennes a publié un communiqué sur le sujet !

Jean-Louis Tourenne soutenait récemment la Maison Internationale de Rennes, Daniel Delaveau et Mireille Massiot prenaient part à la manifestation de soutien au collectif d'aide aux sans-papiers...

Il n'est pas normal que l'on demande à une structure associative de dénoncer des citoyens. Le collectif de soutien aux sans-papiers se réunit sans trouble à l'ordre public. C'est une remise en cause de la liberté d'expression.

Un des objectifs de la présidence française de l'Union est un pacte européen sur l'immigration. Qu'en attends-tu ?

Il ne se fera pas dans le bon sens, dans ce contexte national et européen qui tend à limiter les droits des migrants au prétexte de défendre les populations autochtones. Berlusconi et les Roms, la Directive Retour sont des symptômes alarmants. Aujourd'hui, dans notre pays, la Convention Internationale des Droits de l'Enfant n'est pas respectée. Quand on s'attaque aux plus faibles, c'est toute la société qui y perd. C'est un choix politique qui s'offre à nous lorsque nous votons, lorsque nous agissons : quelle société voulons-nous ?



La vie à l'intérieur du centre

Les stylos pourraient servir d'arme. Les livres et les journaux pourraient servir à boucher les toilettes, c'est arrivé au cours du premier mois. Le chef de centre les a donc interdits. Ne sont autorisés que la Bible et le Coran : «on ne doit pas pouvoir boucher les toilettes avec», remarque Carole Bohanne.

La principale activité, quand il ne pleut pas, tourne autour du terrain de sport et de ses ballons de caoutchouc noir introuvables dans le commerce. Il y a aussi une table de ping-pong en dur. Pas un arbre. Mais chaque bâtiment dispose d'une salle télé accessible sans limitation d'horaires.

Malgré une feuille d'information quotidienne sur les mouvements (audiences JLD, Cour d'appel ou TA, vols prévus, présentations au consulat, visites médicales auprès de services spécialisés), il n'y a aucune communication anticipée, surtout concernant les départs. Les retenus continuent d'être informés la veille au soir de tous les mouvements les concernant et donc de leur départ, prévu très souvent dans la nuit qui suit.

Parfois un parloir vient rompre la monotonie de l'attente.

Les parloirs

Le "parloir sauvage" est une activité de groupe. La masse critique pour que les gendarmes laissent approcher des grilles pour discuter avec les retenus s'établit autour d'une dizaine de personnes ; à moins, les gens sont priés de quitter les lieux.

Le parloir sauvage est parfois un moment difficile. Il n'est pas forcément bien perçu par les retenus, il y a un côté voyeuriste. D'autres au contraire apprécient ce contact avec l'extérieur, cet événement dans la journée. Quoi qu'il en soit, c'est une des façons d'avoir des noms et de pouvoir solliciter des parloirs individuels avec ceux qui le souhaitent. Cela permet aussi d'obtenir des informations sur les cas les plus urgents, de savoir s'il y a des besoins, de vêtements par exemple. C'est ainsi qu'a été découverte la présence de Mickaël, 15 mois, sans couches ni nourriture appropriée à son âge.

Les parloirs autorisés durent 30 minutes. Avant, passage sous le portique de détection et fouille, «pas au corps tout de même», mais les gendarmes s'assurent que rien ne rentre, ni portable, ni livre, ni journal, ni stylo... La prise de notes n'est pas toujours autorisée au parloir, «cela dépend du bon vouloir des gendarmes», dont les équipes sont maintenant relevées toutes les 3 semaines pour éviter que des liens ne se créent.

Les enfants dans les centres

Les médecins qui auscultent les migrants constataient jusqu'à présent des troubles psychologiques, voire psychiques, dus à leur situation dans leur pays d'origine. Dorénavant, ils observent l'apparition de ces troubles du fait de l'enfermement dans les CRA, de l'angoisse de la situation... Il est maintenant reconnu que les enfants eux-mêmes développent des syndromes d'enfermement.

Maud Steuperaert s'en tient à ce qu'elle voit : les enfants interpellés avec leurs parents à leur domicile, qui ne comprennent pas ce qui se passe mais ressentent l'angoisse de leurs parents, ils les voient menottés. La petite fille de 6 ans et son frère de 9 ans, scolarisés, qui ont été traumatisés. Ils fondaient en larmes à la vue d'un gendarme. Les enfants dont les parents ne parlent pas français, et que

la gendarmerie et la préfecture utilisent comme interprètes. Les plus petits, comme Mickaël, 15 mois. «Je ne sais pas s'il a perdu 2 kg ; d'après le service médical, si ç'avait été le cas, il aurait été hospitalisé. En tout état de cause, nous, on l'a vu arriver : c'était un soleil, un bonheur. Il chantait, il dansait, il jouait. Au cours des 17 jours qu'a duré la rétention de sa mère, je n'ai même pas les mots pour le dire... Il ne bougeait plus, il ne parlait plus, il ne dormait pas, il ne mangeait pas, il était agacé tout le temps, gêné, il se traînait... A différents stades de l'enfance, on voit l'impact qu'a la rétention sur les enfants. D'autant que la configuration de ce centre les met en contact avec les autres retenus, majoritairement des hommes, et qu'ils perçoivent la tension permanente, maximale, qui y règne. Quand on n'a qu'une chambre de quelques mètres carrés pour se réfugier... il y a d'autres solutions que le placement en rétention, la CIMADE l'a toujours dénoncé».



Remerciements à **Maud Steuperaert** (CIMADE) et **Carole Bohanne** (RESF) pour leurs précieux témoignages, à **Evelynn Raymonde** (RESF) pour ses photos éloquentes.

Dossier réalisé par :

MARINE CLABÉ et **MARIE-ANNE CHAPDELAINÉ**, *Secrétaires Fédérales*

A lire / A voir :

Le site de la CIMADE : www.cimade.org

C'est où chez nous ? (La rétention vue par un enfant de 10 ans).

de Carole Bohann et Nathalie M'Dela Mounier

(éditions les oiseaux de papier).

Sur l'Unité 35 :

Que deviennent les retenus ?
et Amendement Warsmann.



Loi de «modernisation» économique ?

Hôpital de Carhaix : la Région se mobilise.

La mobilisation du Président du Conseil Régional a sûrement porté dans la sauvegarde de l'hôpital de Carhaix. Le 16 juin dernier, Jean-Yves Le Drian avait demandé par courrier au Premier ministre la nomination d'un médiateur en charge d'élaborer, autour de l'hôpital de Carhaix, un projet de santé publique qui réponde aux besoins de la population. Il avait alors indiqué que « le Conseil Régional [finançait] une étude pour accompagner le pays dans la recherche d'une solution nouvelle, qui respecte les habitants ».

L'UMP attaque les régions socialistes, le président de région UMP les défend.

La version 2008 du livre noir des régions socialistes édité par l'UMP est sortie à la fin du mois de mai. Il critique sans aucune limite la gestion des équipes de gauche. Adrien Zeller, seul Président de région UMP, ne s'y est pas trompé : il vient de déclarer au journal *Le Point* qu'il «apporterait plusieurs nuances importantes» et qu'il «aurait aimé y trouver beaucoup d'autres choses». Pour être encore plus clair sur ce qu'il pense de ce «livre noir», il a reconnu que «beaucoup de régions ont appris à gérer correctement leurs finances».

600 millions de fonds européens pour la Bretagne.

C'est la somme dont bénéficieront les Bretons d'ici à 2013. 100 millions sont dédiés au TGV avec le prolongement de la ligne jusqu'à Brest et Quimper ; le demi-milliard restant étant alloué aux entreprises qui s'engageront sur les axes jugés prioritaires, notamment le développement de la recherche sur la mer ou les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

La loi de modernisation de l'économie (LME) a été approuvée par la majorité à l'Assemblée Nationale le 17 juin. Philippe Tourtelier revient sur certains aspects de cette loi et leurs implications.

Titre 1 : l'auto-entrepreneur : concurrence déloyale et externalisation des cadres.

«Dans cette partie apparaît le statut de l'auto-entrepreneur, un statut *a priori* intéressant puisque destiné à faciliter la création d'une entreprise par un individu. Cependant, un aménagement des statuts de la micro-entreprise auraient pu suffire à cette fin.

Or, ce statut de l'auto-entrepreneur va poser des problèmes de concurrence déloyale en permettant à des gens déjà salariés, fonctionnaires ou pas, d'avoir une activité annexe.

On peut imaginer un étudiant, un fonctionnaire, qui se lance dans une activité saisonnière pendant les mois d'été et va en retirer du profit. Mais le commerçant ou l'artisan qui est là toute l'année a besoin des profits de la saison pour équilibrer son bilan annuel.

D'autre part, une loi très proche a déjà été utilisée en Grande-Bretagne par les entreprises pour externaliser leurs cadres : ils les licenciaient, et confiaient ensuite du travail aux entreprises créées par ces mêmes cadres. Le travail était fait et les entreprises économisaient sur les contributions sociales».

Titre 2 : l'invasion des hard-discounters.

«Les conditions d'implantation des grandes surfaces ont été assouplies, puisque le seuil de déclenchement de la procédure administrative passe de 300 à 1 000 m² ; le gouvernement a déjà fait savoir qu'il comptait bien supprimer totalement les seuils dès l'an prochain. Pour notre part, nous avons proposé qu'en cas d'existence d'un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), comme c'est le cas à Rennes, les seuils d'ouverture soient décidés au sein

du SCOT ; et de rester à 300 m² en cas d'absence de SCOT. Beaucoup de députés-maires de droite, pas très favorables à l'augmentation des seuils, étaient intéressés. Ils ont fait une contre-proposition qui à terme revient au même : faire une étude dans le but d'introduire le commerce dans le code de l'urbanisme. Et en attendant, ils ont obtenu trois amendements, dont un droit de préemption renforcé du maire.

Il n'en reste pas moins que les chaînes de hard-discounters sont dans les starting-blocks pour ouvrir des hypermarchés un peu partout dans les périphéries».

Titre 3 : le logement social va payer pour les subprimes.

«Le livret A a deux usages : de compte courant pour les gens qui n'en ont pas – mais qui n'intéressent pas vraiment les banques – et une proportion importante d'épargne de précaution : des gens qui vont jusqu'au plafond du livret et laissent l'argent comme matelas de sécurité. Maintenant que toutes les banques vont pouvoir proposer le livret A, ils

vont tenter d'aspirer cette épargne «de précaution» qui leur sera confiée vers d'autres placements. C'est donc de l'argent perdu pour le financement du logement social.

Un deuxième point, plus technique : jusqu'à présent tout l'argent du livret A allait à la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement du logement social. A présent, une part importante (30 %) restera dans les banques. En effet, avec la crise des subprimes, les banques ont besoin de liquidités. Avec cette loi, le gouvernement vole à leur secours. On fait donc payer au logement social la prise de risque des banques».

Propos recueillis par Marine Clabé

L'interview complète est à lire en ligne : www.ps35.org/unite